



Monsieur Laurent SAINT-MARTIN
Ministre délégué chargé des Français de l'étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
27, rue de la Convention
75015 PARIS

Paris, le 24 septembre 2025

MÉLANIE VOGEL

Objet : Conséquences du décret américain du 19 septembre 2025 sur les titulaires français·es de visa H-1B et L-1

MATHILDE OLLIVIER

SENATRICES
REPRESENTANT LES
FRANÇAIS ETABLIS HORS
DE FRANCE

Monsieur le Ministre,

Le décret signé le 19 septembre 2025 par le président Donald Trump, imposant un salaire de 100 000 dollars pour toute réentrée sur le territoire américain des titulaires de visa H-1B, provoque une profonde inquiétude parmi nos concitoyen·nes établi·es aux États-Unis.

Cette mesure, entrée en vigueur dès le 21 septembre, affecte directement plusieurs dizaines de milliers de Françaises et de Français : salarié·es, chercheur·euses, ingénieur·es, entrepreneur·es et même enseignant·es du réseau AEFÉ. Elle touche également leurs familles, en raison des nouvelles restrictions imposées aux conjoint·es des titulaires de visa H-1B – dont certaines estimations évoquent plus d'un millier de nos compatriotes travaillant légalement aux États-Unis.

Au-delà du H-1B, le décret fragilise aussi le dispositif des visas L-1, utilisés par des milliers de cadres français pour être mutés aux États-Unis. Les conditions de renouvellement et de durée des L-1A et L-1B sont durcies, rendant la poursuite de nombreuses carrières pratiquement impossible et menaçant la stabilité de familles entières.

Ces mesures constituent un obstacle disproportionné à la liberté de circulation et compromettent la continuité des vies professionnelles, familiales et personnelles de nos compatriotes. Elles fragilisent également les employeurs — y compris les agences françaises implantées localement — qui ne disposent pas des moyens financiers ou organisationnels pour absorber de tels bouleversements.

Au regard de cette situation préoccupante, nous souhaiterions savoir quelles démarches le gouvernement français a engagées auprès des autorités américaines afin de contester le caractère discriminatoire et excessif de ces mesures. Nous souhaiterions également connaître les dispositifs envisagés pour garantir aux Français·es concerné·es — et à leurs proches — la continuité de leurs droits et la

stabilité de leur vie familiale et professionnelle. Enfin, il paraît essentiel de préciser dans quelle mesure la France compte mobiliser ses partenaires européens pour porter une réponse collective, proportionnée à l'impact considérable de ce décret sur l'ensemble des ressortissant·es de l'Union européenne installés aux États-Unis.

Cette politique, dont la taxe prohibitive constitue le symbole le plus visible, apparaît économiquement injustifiée et profondément discriminatoire dans ses effets. Elle appelle une réaction diplomatique claire et concertée afin de protéger nos compatriotes, mais aussi de défendre les principes fondamentaux de liberté de circulation et de réciprocité internationale.

Nous vous remercions par avance pour les précisions que vous pourrez apporter sur l'action du gouvernement dans ce dossier sensible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Mélanie VOGEL

Mathilde OLLIVIER